

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-61

Séance du 10 juillet 2025 à 20h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin, Sophie Thomas

Représentés : Fatima Chomat par Olivier Bridelance ; Michel Pécoul par Rémi Goube;

Secrétaire : Frédéric Froment

2025-61 : Autorisation donnée au Maire pour faire une/des demande(s) de subvention pour la création d'un GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs), l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance et d'équipements d'enregistrement et de visualisation

Monsieur le Maire présente,

Suite à un audit du parc informatique et des télécommunications de la commune, il est suggéré de procéder à la création d'un réseau local communal – un Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) - en utilisant les fibres optiques du RIP (Réseau d'Intérêt Public) Isère Fibre (propriété du département de l'Isère).

Cette solution est décrite comme techniquement très aboutie, offre du haut débit en tout lieu et permet l'unification de tous les réseaux. Par ailleurs, l'harmonisation et la mutualisation de l'informatique engendrera des économies d'échelle et améliorera la qualité et la sécurité de service pour les agents, les élus et les usagers.

Dans le même temps, la création d'un GFU sur la commune représente l'opportunité d'équiper certains espaces communaux sensibles avec de la vidéosurveillance. La Gendarmerie nationale a conduit le 10 juillet un diagnostic sur lequel la commune pourra s'appuyer pour déterminer les espaces à équiper.

A ces fins, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec pour objectif :

- La création d'un GFU sur le RIP Isère Fibre
- L'installation de caméras
- L'installation des équipements d'enregistrement et de visualisation

Le montant estimé à ce jour est de 47 494,30 euros HT et pourra évoluer suite aux préconisations de la Gendarmerie nationale qui seront rendues en septembre 2025.

Le plan de financement est le suivant :

Département : 40% → 18 997,72 euros HT

Région : 40% → 18 997,72 euros HT

Autofinancement : 20% → 9 498,86 euros HT

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ci-dessus et le plan de financement afférent
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département de l'Isère/la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTANTS 10 POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10 juillet 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire

Délibération transmise à la préfecture le 15/07/25

et affichée et publiée le 15/07/25